



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Date de réception <b>02/02/2015</b>	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le <b>02/02/2015</b>	N° d'enregistrement <b>2015-001450</b>
--	---	---

### 1. Intitulé du projet

Construction de 1 serre agricole avec toitures photovoltaïques et 2 hangars avec toitures photovoltaïques sur la commune de CAMELAS

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  RCS Perpignan Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale	Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000m <sup>2</sup> Ce projet de serre et hangars à toitures photovoltaïques est d'une surface totale de 32 095 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le présent projet correspond à la construction de deux serres agricoles photovoltaïques de type "Venio" d'une surface totale de 32 095 M<sup>2</sup> permettant la production de fruitier. (Serre 1 : 25 597m<sup>2</sup> - Hangar 1 : 3 840,5m<sup>2</sup> - Hangar 2 : 2 658 m<sup>2</sup>)

La serre et les hangars seront la support en toiture d'une centrale photovoltaïque (système intégré simplifié au bâti)

Ce projet répond aux critères suivants :

- Le foncier reste propriété de l'EARL de la Comtesse
  - L'exploitant agricole, Mr BATTLE est issu du monde agricole
  - La serre et les hangars sont proportionnées et adaptées aux besoins de l'exploitation
  - La toiture de la serre sera exploitée par la société TENERGIE afin de produire de l'énergie solaire via des modules photovoltaïques.
- Ce projet a pour but de pérenniser l'exploitation agricole en modernisant l'outil de production, améliorer la qualité de la production et des conditions de travail.

## 4.2 Objectifs du projet

Ce projet de serre et Hangars PV est porté par M. BATLLE, agriculteurs reconnus et la Société TENERGIE

Outre la sécurisation de la récolte face aux intempéries et la valorisation de la production, cet investissement améliorera les conditions de travail pour la main d'œuvre agricole. De plus le site central de Ille Roussillon enclavé au centre de Thuir est saturé et ne peut plus se développer malgré une réserve foncière prévue à cet effet de 7.000m<sup>2</sup>, désormais Inconstructible pour ce genre d'activités. Le site de Camélas sur lequel est envisagé le futur projet est central par rapport aux différents lieux exploités sur les communes de Thuir, Camélas, Saint Félicien d'Avail, Saint Félicien d'Amont et Castelhou. Ce projet est cohérent de par sa situation géographique et permettra une réorganisation et une restructuration du fonctionnement de l'EARL.

Le projet porté par MM. BATLLE et TENERGIE s'inscrit dans une logique de développement durable. Aujourd'hui, la lutte contre le réchauffement climatique est le défi majeur de notre société. En agissant sur la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et en développant les énergies renouvelables, TENERGIE démontre son engagement environnemental.

TENERGIE s'est ainsi engagé au côté de MM. BATLLE dans une démarche de préservation de l'environnement en permettant à leur activité de concilier écologie et économie. TENERGIE a pour vocation principale de permettre à ses clients de produire de l'électricité "verte", c'est-à-dire de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables.

Produire de l'électricité grâce aux énergies renouvelables, c'est participer aux objectifs Internationaux de réduction des émissions de dioxyde de carbone. C'est participer à l'effort collectif pour la préservation de l'environnement et du climat.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La construction de la serre et des hangars sera conforme à la norme EN13031 suivant la norme neige et vent mise à jour en 2009.

Les hypothèses de calcul ont été les suivantes : Neige région D Vent région 3 Distance par rapport à la mer supérieure à 2 km.

La serre est constituée d'une charpente en acier galvanisé, sous garantie décennale, couvertes en verre transparent pour un versant, et en panneaux photovoltaïques mixés avec des carreaux de verres sur l'autre versant (versant sud) afin d'obtenir un taux de luminosité suffisant pour les besoins de l'exploitation.

Les façades sont pour partie vitrées et pour partie équipées d'ouvrants en film plastique recyclables, permettant de larges aérations régulant la température pour la gestion des cultures

Les hangars sont constitués d'une charpente en acier galvanisé, le bardage en bac-acier

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Utilisation classique d'une serre et hangars agricole dans la phase d'exploitation et utilisation d'engins agricoles (petit tracteur) pour transporter la production de la serre jusqu'au stockage.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Avis du Préfet de Région dans le cadre des appels d'offre de la commission de régulation de l'énergie (CRE) pour la production des centrales photovoltaïques (PV) en toiture de la serre agricole
- Autorisation de la CRE pour le raccordement de la centrale PV

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'étude cas par cas pour réalisation d'une étude d'impact

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques			Valeur
La superficie au sol totale (serre et hangars) sera de 32 095 m <sup>2</sup> .			unité de mesure : mètre carré CF plan PC
Serres 1	Hangars 1	Hangar 2	
Surface au sol : 25 597 M <sup>2</sup>	Surface au sol : 3 640,50 M <sup>2</sup>	2 658 M <sup>2</sup>	
Largeur 90 chapelles de 3,20 M =192 M	Dimensions = L x l = 167 M x 23 M	88 M x 30,90 M	
Longueur : 133,30 M	Hauteur faitage = 9,90 M	9,90 M	
Hauteur du faitage : 6,00 M	Hauteur à l'épout = 4,70 M / 6,60 M	3,00 M / 6,00 M	
Hauteur sous chéneau : 4,50 M	Pente de la toiture = 13,83° versant Sud	13,83° versant Sud	
Pente de la toiture : 23°	Pente de la toiture = 27,23° versant Nord	27,23° versant Nord	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

SARRAT D EN PADERN  
66300 CAMELAS  
PARCELLES :  
177a / 178/ 179/ 649 / 651d /  
SECTION 000A  
42°39'26.14"N  
2°43'0.06"E

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 42° 39' 26.14 "N

Lat. 2° 43 '0.06 "E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 16°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

**5.1 Occupation des sols**

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain Agricole - plantation fruitiers en pleins de champs

*non c'est actuel, une friche agricole (photos)*

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune n'est pas dotée d'un PLU, c'est donc le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique. Le terrain est situé en zone A (zone Agricole). Dans cette zone, Le retrait par rapport aux limites séparatives doit être égal à la moitié de la hauteur du bâti sans être inférieur à 3M. Le retrait par rapport à la D612 (route départementale « à grande circulation » doit être de 25M. L'implantation du projet respecte ces dispositions.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

**5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Précadrage écologique en annexe 7
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Précadrage écologique en annexe 7
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf analyse Précadrage écologique Annexe 7
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?  
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles sont desservies par le réseau BRL où une borne est présente. L'arrosage des futures serres n'engendrera donc aucun impact quantitatif sur les eaux souterraines (pas de prélèvement supplémentaire dans les nappes d'eausouterraine). Cf. étude complète Annexe 6 « étude hydrologique »
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction de la serre et des hangars nécessitera l'apport de matériaux (acier, profil aluminium, verre etc...)
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf diagnostic environnemental en annexe
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

espace agricole de plein champs remplacé par terre agricole

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Un dossier concernant les risques industriels devra être communiqué au Préfet de Région en Mars 2015 dans le cadre du dépôt de ce projet à l'appel d'offre de la CRE pour obtenir le tarif d'achat pour la revente de l'énergie produite par la centrale photovoltaïque.  
Ce dossier comprend une étude sur le respect des contraintes réglementaires liées aux bâtiments et à la solidité de la structure porteuse, le risque incendie, le risque électrique, la sécurité des intervenants sur l'installation.

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>Simultanément à la construction de la serre, un bassin de rétention d'eaux de pluie a été mis en place dans le but de réduire le volume d'eaux à stocker, de minimiser le ruissellement et donc l'imperméabilisation des sols. Ces canaux rejoignent in fine le bassin de rétention.</p> <p>Les eaux de pluie sont récupérées par un système de canaux et gouttières permettant un stockage en bassin de rétention et d'infiltration à créer dans la zone. En dehors des eaux de toiture, les eaux de pluie ruissellent directement en surface pour s'écouler de façon gravitaire vers les réseaux prévus à cet effet ou directement dans le bassin de rétention.</p> <p>Il est prévu un bassin de rétention enterré à ciel ouvert. Ce bassin est végétalisé. cf Annexe 8</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	

**4.2 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**4.3 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des différentes études réalisées, et après analyses des différentes conclusions, nous estimons que ce projets devrait être dispensé d'une étude d'impact dans la mesure où :

- 1) Ce projet est une évolution de l'activité agricole existante
- 2) Le site n'est pas classé et ne fait parti d'aucun inventaire.
- 3) Il n'est pas a proximité d'un site Natura 2000 et les conclusions du pré diagnostic environnemental que nous avons réalisé nous démontre le faible impact de l'installation visée sur l'environnement
- 4) Quant aux besoins en eaux, les prélèvements en eaux seront moindre qu'une exploitation de plains champs, la gestion des eaux pluviales, quant à elle sera compensée par la création de bassin de rétention.
- 5) Enfin l'exploitant de la centrale solaire s'engage lors de l'appel d'offre de la CRE à fournir des garanties pour le démantèlement de la centrale (Recyclage de l'intégralité des modules et équipements électriques).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Annexe 6 : Dossier Présentation (volet architectural technique et agricole)                      Annexe 7 : Précadrage Écologique                      Annexe 8 : Étude Hydrologique                      Annexe 9 : extrait du permis de construire - Plan de Masse plan Élévation - Plan de situation - Photomontage et photos de l'existant - vue proche et lointaine</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Abx-en-Provence le 30/01/2014

Signature

